

Le Brasseur Syndical



Le Syndicat des travailleuses et des
travailleurs de la Brasserie Labatt (CSN)

Volume 3, # 2
Février 2006

Retrouvez-nous sur le Web
Au : www.sttbl.com

Téléphone : 514-368-4999
Télécopie : 514-368-7771
Messagerie : sttbl@bellnet.ca

Date de tombée

Prochain numéro:

8 mars 2006

Écrivez-nous!

Dans ce numéro:

Résumé de l'assemblée générale.....	1
Citations.....	1
Résumé de l'exécutif de février.....	2
Une réforme qui a marché, disent patrons et syndicats.....	3
Départ (s) à la retraite.....	3
Nouveaux permanents.....	3
AVC (Accident Vasculaire Cérébral) Savez-vous quoi faire?.....	4
Caricatures.....	4
Comment mettre fin au vol d'identité en 30 minutes.....	4

Résumé de l'assemblée générale du 19 février 2006

L'assemblée générale du STTBL s'est tenue devant seulement 35 personnes, ce dont nous reviendrons plus tard. Les agents de griefs ont fait le bilan des griefs de leur département respectif, à savoir, les griefs réglés, ceux de la 2^e étape, de la 3^e étape de ceux à l'arbitrage.

L'assemblée a aussi décidé d'ajouter un poste d'agent de grief au brassage, afin d'assurer une meilleure représentativité à l'intérieur du syndicat et, comme le soulignait M. Normand Faubert, pour assurer une meilleure compréhension des problèmes inhérents au département par une personne issue du brassage. Ce département n'est pas très gros en termes de salariés, mais il s'avère très complexe pour une personne qui n'est pas très familière avec les opérations départementales.

Des élections auront donc lieu sous peu pour combler ce poste. On espère que les candidatures seront à la hauteur des attentes des gens du brassage et bonne chance aux candidats lors des élections.

On a aussi procédé à la nomination de nouveaux scrutateurs. On voudrait ici remercier les scrutateurs sortant (ceux-ci se reconnaîtront) pour les bons services rendus lors des différentes élections passées. On voudrait, par la même occasion souhaiter la bienvenue aux nouveaux scrutateurs et leur demander de continuer le bon travail de leurs prédécesseurs.

De plus, une intervenante de la Fédération du Commerce de la CSN, Mme Anne Potvin, est venue nous informer sur le commerce équitable. Son exposé fut très intéressant, particulièrement en nous rappelant que plus les paysans des pays pauvres voient leurs conditions de travail s'améliorer, moins les grandes entreprises seront intéressées à y déménager nos emplois en allant surexploiter ces pauvres gens. Donc, en leur rendant service par le biais du commerce équitable, on pourrait ultimement se rendre service nous-même. De plus, en recevant plus de sous pour leurs productions, ces ouvriers pourront mieux vivre eux aussi.

En terminant, comment passer sous silence le peu d'intérêt qu'ont les membres envers ces assemblées. Il est en effet aberrant de constater que seulement 35-40

personnes assistent à ces réunions quand on sait tout le mal que se donne le Comité exécutif afin de préparer des réunions intéressantes et bien structurées. De plus, il devient difficile de prendre des décisions représentatives des intérêts du plus grand nombre de membres possible lorsqu'il n'y a pas plus de personnes présentes.

Si chaque membre du syndicat se donne comme objectif, modeste quand même, d'assister à une seule réunion par année, on aurait des assistances de 150-200 personnes par assemblées, ce qui serait bien plus vigoureux et plus représentatif de l'ensemble des membres et par le fait même, donnerait plus de poids aux décisions prises lors de ces assemblées. Par la même occasion, les sommes d'argent utilisées par le syndicat, c'est notre argent, ne l'oublions pas, seraient ainsi utilisées pleinement avec une salle remplie. Car on ne doit pas oublier qu'une salle de 250-300 places coûte plus chère à louer qu'une salle de 50 places.

Allons tous, un petit coup de cœur pour aider nos gens de l'exécutif qui, au surplus, le méritent amplement!

Syndicalement vôtre!

Citations

Le premier travail d'un dirigeant n'est pas d'apporter la motivation mais de supprimer les obstacles.

Arthur Adamov 1908-1970

L'employeur met son argent dans les affaires et l'ouvrier y met sa vie.

Le second a tout autant le droit que le premier de diriger ces affaires.

Clarence Darrow 1857-1938

Résumé de l'exécutif du 13 février 2006

Rapport du Président

Prime opérateur: La compagnie voulait cesser de payer la prime de 6¢ aux salariés qui n'étaient pas affectés à un poste d'opérateur. Après avoir discuté avec Jean Drolet, il m'a dit qu'il maintiendrait le statu quo jusqu'à la prochaine négociation. On doit avoir une rencontre avec Jacques Bérubé afin de s'assurer qu'il est d'accord.

Procédure double opération: J'ai demandé à Jean Drolet d'avoir la procédure écrite avant l'assemblée générale car je veux la présenter aux membres.

Harcèlement Psychologique: Une rencontre a eu lieu avec Daniel St-Jacques, Jean Drolet, Normand Faubert et moi-même, le 26 janvier dernier. Disons que la discussion a pris une mauvaise tournure dès le départ et que les parties se sont rapidement fermées aux propositions et commentaires de l'autre partie et vice-versa. Nous aurons d'autres rencontres à ce sujet et je crois qu'on devrait en arriver à une entente. Nous avons un objectif commun dans ce dossier, soit d'assurer un milieu de travail exempt de toute forme d'harcèlement ou d'intimidation pour tous les employés. Il faut juste prendre le temps de se parler et de se comprendre afin de trouver la façon appropriée d'aborder le problème et par le fait même, trouver des solutions.

Règlement global de griefs: Un règlement est intervenu entre les parties ce qui nous a permis de régler 255 griefs qui traînaient, dans certains cas depuis plusieurs années. Il ne reste qu'à finaliser les sommes dues aux salariés de l'expédition pour les griefs concernant les 15 minutes en temps supplémentaire. Pour les autres griefs, les paiements ont déjà été effectués. Nous travaillons sur plusieurs dossiers en même temps. Nous réussissons à en régler pas mal même si parfois c'est très long. Merci aux représentants syndicaux pour leur aide et merci aux salariés pour leur patience.

Bilan des arbitrages à venir: Voici la liste des dossiers à venir en arbitrage pour les deux (2) prochains mois. Le 14 février, Marc Leboeuf, le 17 février, (3 mois fond de pension), le 10 mars, (Main-d'œuvre, désignation) entretien, le 14 mars, Marc Leboeuf, le 17 mars, J. Désilets, le 3 avril, Jacques Trudel

Ajustement de vacances (6%): Les salariés ayant moins de 3 ans de permanence ont droit à 2 semaines de vacances payées selon la convention collective et à 3 semaines selon les normes du travail. Afin de respecter les normes du travail la compagnie procède au paiement de l'ajustement au mois de mars. Nous avons fait une demande à la compagnie pour que les salariés désireux d'obtenir le paiement de l'ajustement leur soit versé au moment de prendre leur première semaine de vacances, si cette dernière survient avant le paiement normal (mars). La compagnie a accepté en autant que la demande provienne du syndicat et qu'elle soit faite 2 semaines avant la semaine de vacances. Donc, un salarié qui prendrait une semaine de vacances en janvier et qui voudrait recevoir le paiement de l'ajustement au moment de ses vacances n'aurait qu'à en faire la demande au syndicat 2 semaines avant. Ainsi à l'été, il recevrait une paie de vacances pour ses deux semaines au moment où il partirait en vacances plutôt que d'avoir la 2^e à ses frais.

Coupon de cantine sur la paie: Une erreur s'est produite et elle a été corrigée. Les coupons de cantine seront redonnés de la même façon qu'avant et ne seront plus déposés sur les paies.

Formation préparation retraite: Je vais m'occuper de rencontrer la personne responsable de la formation pour voir si on peut avoir quelqu'un qui parlerait de notre fond de pension. Je veux savoir les coûts exacts, le nombre de participants à la fois et les dates de disponible. Je crois qu'on ne peut pas procéder entre juin et début septembre. Ça devra être avant et ou après. Qu'en pensez-vous? Je veux avoir toutes les informations pour l'assemblée générale.

Transfert raison santé: L'exécutif syndical tient, par la présente, à vous informer qu'un grief a été déposé concernant les derniers transferts pour raison de santé au département de l'expédition. Le grief a été déposé directement à la troisième étape et sera auditionné le 16 février 2006. Nous considérons que la procédure n'a pas été respectée et qu'il n'y a pas eu d'entente entre les parties tel que stipulé au point 9 de l'annexe D. De plus, nous considérons que le vice-président syndical du département receveur doit être présent à ces rencontres, ce qui ne fut pas le cas lors des derniers transferts. Dossier à suivre...

Bilan des salariés depuis septembre 2003: Depuis le retour de la grève, exception faite de l'entretien, il y a eu 124 départs à la retraite, en plus des 18 salariés qui étaient sur la maladie long terme. Les départs sont répartis de la façon suivante ; 7 au brassage, 5 à la conciergerie, 54 à l'emballage, 36 à l'expédition, 19 à la livraison, 2 au magasin central et 1 au POS. À cela, on doit ajouter les transferts pour raison de santé qui ont été faits de cette façon = 4 à l'expédition et 4 à l'emballage. Pour ce qui est de l'entretien, il y a eu 15 départs à la retraite, auxquels s'ajoutent 4 départs au garage. De plus, il y a 100 employés temporaires qui sont devenus permanents et ce, répartis de la

façon suivante ; 5 au brassage, 34 à l'emballage, 43 à l'expédition et 18 à la livraison.

Méthode de calcul pour le temps supplémentaire: Daniel St-Jacques nous a répondu sur la façon dont il prévoyait calculer le temps supplémentaire. Pour les gens de nuit qui rentrent le dimanche (samedi à 22h30) et toute la notion du punch in, punch out. On doit la regarder ensemble et en discuter avec Jean Archambeault pour voir si nous sommes d'accord avec son interprétation.

Rapport du trésorier

Claude nous a présenté le bilan annuel de 2005. Un léger surplus budgétaire a été réalisé pour 2005. Il nous a présenté aussi les prévisions budgétaires de 2006. Un don de \$100 sera donné par le syndicat pour le cancer en mémoire de notre confrère Jean Charbonneau. Pour le mois de janvier 2006, un déficit a été réalisé. Ceci étant principalement dû à plus de \$10,000 en factures reliées aux griefs ainsi qu'à plus de \$10,000 en remboursement de salaire. Le tout devrait rentrer dans l'ordre en février.

Rapport du VP Emballage \ brassage

Erreur sur les paies des salariés de l'annexe G: Plusieurs erreurs sont survenues où le taux de base n'était pas bon, R. Boucher m'a indiqué qu'il y a eu des conflits avec l'ancien système, le tout devrait être rétabli cette semaine et des vérifications seront faites pour l'arréage.

Consultation sur les coupons de lunch sur la paie: Suite à la consultation, les salariés ont refusé majoritairement, le statu quo de la convention sera donc respectée.

Lettre d'entente: Compte tenu qu'une majorité des salariés ont accepté 125 pour et 19 contre, une lettre d'entente sera signée pour permettre aux salariés occasionnels de conduire un CAF dans leur environnement de travail soit les empaqueteuses.

Délai de grâce au poinçon: Des discussions ont eu lieu au département de l'emballage pour qu'il y est un délai de grâce au poinçon, Pierre Desrosiers doit discuter avec les relations de travail et les directeurs des autres départements pour que cela s'applique dans tous les départements.

Procédure de temps supplémentaire: La procédure de temps supplémentaire sera révisée en vertu des nouvelles réalités, la procédure n'a pas été révisée depuis 1991.

Griefs emballage: Griefs actifs au département de l'emballage dont voici les détails: 2 griefs à être auditionnés en 2^{ème} étape, 9 griefs à être auditionnés en 3^{ème} étape, 12 griefs en attente de réponse depuis juillet 2005 sur la clause 1.5 (cadres qui travaillent), 16 griefs en attente de procédure, 15 griefs en arbitrage dont 10 griefs qui seront auditionnés en 2006 et 5 en 2007.

Rapport de l'entretien

La prochaine rencontre patronale/syndicale devrait avoir lieu le 20 février 2006. La rencontre du jeudi 9 février pour le fonctionnement des gars en instrumentation et contrôle versus le département électrique a été annulée

Ils nous ont ôté le poinçon au département de l'entretien. Nous sommes présentement obligés de poinçonner sur les lignes. J'ai eu une discussion avec Jean-Luc S. sur ce sujet et sa réponse est que c'est la décision du comité de direction. Puis j'ai repris cette même discussion avec Minh T. même réponse (décision du comité de direction, HACCP et philosophie Labatt de rapprocher les gars de l'entretien des gens de production). Comme je voulais poursuivre cette discussion, il me restait une personne à aller voir. Donc j'ai rencontré Jacques B. Les réponses à la discussion étaient à peu près les mêmes (en plus de soulever le problème des voitures électriques pour le côté santé et sécurité dans l'atelier). Le dialogue a été correct et il devrait avoir un retour sur ce point de la part de Jacques.

Pour les griefs (voir le sommaire des litiges par département). Plusieurs arbitrages en février et mars pour l'entretien, dont les hommes de service externe le 2 mars 2006 et définir le droit à la désignation le 10 mars 2006. Il me reste un travail important à faire sur les griefs, ça sera cette semaine.

Nous devrions reprendre les discussions sur le diagramme de temps supplémentaire pour essayer de faire avancer les choses, nous allons être moi et Paul du syndicat et Minh et Jean-Luc pour la Cie. Le tout devrait être entériné par le groupe.

Annexe « D » point 25; lettre d'entente pour les projets et formations

Une réforme qui a marché, disent patrons et syndicats

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

Une réforme qui a marché, disent patrons et syndicats

Rares sont les réussites qui font consensus au sein du milieu fortement polarisé des relations de travail. C'est pourtant le tour de force que semble avoir accompli la Commission des relations du travail, qui a célébré vendredi ses trois ans.

En instituant la Commission en 2002, l'ancien ministre péquiste du Travail Jean Rochon voulait procéder à une déjudiciarisation — le Tribunal du travail a été aboli — raccourcir les délais d'accréditation des syndicats et alléger le processus administratif.

La mission semble accomplie, à en juger tant par les statistiques que par les commentaires recueillis par la Presse Canadienne auprès des organisations patronales et syndicales qui ont fréquemment affaire à la Commission.

Non seulement les deux camps sont satisfaits, mais les deux nourrissent les mêmes craintes pour l'avenir. La Commission pourrait prochainement devenir «victime de son succès», confiait en entrevue le président du Conseil du patronat du Québec, Gilles Taillon.

Parmi les raisons qui expliquent cette efficacité, on note une politique stricte concernant les remises d'audience — fréquentes devant d'autres tribunaux. La Commission favorise aussi la conciliation entre les parties.

De plus, la Commission est soumise à des délais pour rendre ses décisions. Et, chose rare: ils sont respectés la plupart du temps.

Par exemple, pour son exercice 2004-2005, la Commission a respecté le délai de 60 jours pour traiter une requête en accréditation syndicale, dans 82 pour cent des cas.

Pour les requêtes plus complexes invoquant l'article 45 du Code du travail — des cas de sous-traitance — la Commission a respecté le délai de 90 jours dans 75 pour cent des cas.

Le respect des délais, «c'est un exploit», a lancé Gilles Taillon.

«Le bilan est plutôt positif, a acquiescé la présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Claudette Carbonneau. Au plan de l'accélération des accréditations syndicales, honnêtement, il y a un changement assez important qui s'est fait», a-t-elle souligné avec satisfaction.

«Ca procède rapidement, rondement. C'est un grand pas par rapport à ce qu'il y avait avant», a avoué le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), Henri Massé.

Justement, dans les années qui ont précédé la création de la Commission, la FTQ avait vécu la saga de la tentative de syndicalisation des restaurants McDonald. La première requête en accréditation syndicale pour le restaurant de Saint-Hubert avait été agréée... un an après son dépôt. Entre-temps, le restaurant avait fermé.

Sa deuxième tentative, pour le restaurant du Plateau Mont-Royal, s'était soldée par un vote négatif des employés...15 mois après le dépôt de la requête, pour tenter de faire reconnaître un syndicat de 54 travailleurs.

Les effectifs de la Commission sont pourtant modestes, compte tenu de l'ampleur de son mandat — Code du travail, Loi sur les normes, fusions de syndicats dans les établissements de santé, nouvelles dispositions sur le harcèlement psychologique, plainte contre son syndicat et autres.

Récemment, 129 personnes y travaillaient, dont 31 commissaires répartis à Québec et Montréal. La présidente et les deux vice-présidents peuvent aussi venir à la rescousse.

Inquiétude

C'est précisément ce que les organisations patronales et syndicales craignent: la Commission procède avec diligence mais, victime de son succès, «on n'arrête pas de lui donner de nouvelles responsabilités», sans accroître les effectifs et le budget, a déploré Henri Massé.

Gilles Taillon s'inquiète également des ressources de la Commission: «C'est notre grande inquiétude, compte tenu qu'on sait et qu'on voit depuis trois ans qu'il faut se battre à mort pour arracher un petit peu plus d'argent pour que ça fonctionne bien, qu'il faut se battre pour que les nominations de commissaires se fassent rapidement.»

Mme Carbonneau abonde dans le même sens. «Il y aurait tout intérêt à ce que le gouvernement accorde plus de ressources.»

Satisfait de la Commission, le président du Conseil du patronat continue néanmoins de revendiquer que la loi soit modifiée pour instaurer le scrutin de représentation — un vote secret — pour vérifier la volonté des travailleurs d'adhérer ou non à un syndicat, plutôt que l'actuel système de signature de cartes. Il n'en fait cependant pas reproche à la Commission, qui «travaille avec la loi qu'elle a».

Lia Lévesque
Presse Canadienne
Montréal

Départs à la retraite:

Gilles Payette
Réal Leblanc

Nouveau permanent:

Collaborateurs:

Comité journal:
Claude Pagé
Dany Richard

V.P. à l'information:
Alain Bélanger

Collaborateurs:

Impression:
Imprimerie C.S.N.

AVC (Accident Vasculaire Cérébral) Savez-vous quoi faire?

Susie récupère à une vitesse incroyable pour quelqu'un qui a subi un accident vasculaire cérébral (AVC) massif - tout cela parce que Sherry a vu Susie chanceler et lui a posé simplement trois questions. Si simple - c'est littéralement ce qui a sauvé la vie de Susie! EST-CE UN AVC? Quelque chose que nous devrions tous savoir. Parfois, les symptômes de l'AVC sont difficiles à reconnaître. Malheureusement, le manque de sensibilisation se traduit souvent par «désastre». La victime d'AVC peut subir des dommages cérébraux alors que les personnes près d'elle sont incapables d'en reconnaître les symptômes. Les médecins disent aujourd'hui que quelqu'un qui assiste à un tel incident peut reconnaître l'AVC en posant simplement trois questions:

Demandez à la personne de SOURIRE

Demandez-lui de LEVER LES DEUX BRAS

Demandez-lui de DIRE UNE SIMPLE PHRASE

Si cette personne a de la difficulté à faire une de ces actions, appelez immédiatement le 9-1-1 et décrivez les symptômes au répartiteur ou à la répartitrice.

Après avoir découvert qu'un groupe de bénévoles (personnel non médical) pouvait reconnaître la faiblesse du visage, la faiblesse des bras et la difficulté d'élocution, les chercheurs ont exhorté le grand public à apprendre les trois questions. Ils ont présenté leurs résultats à l'assemblée annuelle de l'American Stroke Association en février 2004. Le recours généralisé à ce test pourrait entraîner un diagnostic et un traitement rapides de l'AVC, et ainsi prévenir les dommages au cerveau. Un cardiologue indique que si quiconque lit ce message et le partage avec 10 personnes, il y a fort à parier qu'au moins une vie sera sauvée. Alors, SOYEZ CHIC ET PARTAGEZ CET ARTICLE AVEC AUTANT D'AMIS QUE POSSIBLE. Vous pourriez sauver une vie.

Caricatures



Caricatures



Comment mettre fin au vol d'identité en 30 minutes

Vous venez de recevoir votre facture de carte de crédit et vous y remarquez des frais de 500 \$ pour l'achat d'une tondeuse à gazon. Pourtant, vous vivez en appartement, n'avez pas de gazon et n'avez pas fait cet achat. Vous réalisez que vous êtes possiblement victime du vol d'identité. Vite ! Que faire?

Pendant les 10 premières minutes, appelez le créancier pour lui signaler la fraude, renverser les frais frauduleux et « verrouiller » le compte. Réviser, avec le créancier, les frais courants et en instance dans le compte pour voir s'il y a d'autres achats frauduleux à renverser. Demandez de nouvelles cartes de crédit et un avis officiel par écrit que vous pourrez conserver dans vos dossiers.

Pour les 10 minutes qui suivent, appelez les agences de crédit afin de demander que des avertissements de fraude soient ajoutés dans vos profils de crédit. TransUnion et Equifax peuvent aussi vous aider à trouver d'autres indices de vol d'identité dans vos fiches de crédit, et à tout remettre en ordre. Une déclaration de victime de fraude demeure inscrite dans votre profil pendant cinq ans mais peut être enlevée plus tôt, si vous en faites la demande. Cette déclaration révèle

aux créanciers que vous avez été victime de vol d'identité et leur demande de communiquer avec vous pour confirmer votre identité avant de vous accorder du nouveau crédit.

Utilisez les 10 dernières minutes pour appeler PhoneBusters (www.phonebusters.com) afin de signaler l'incident de fraude et remplir une déclaration de vol d'identité. Si la situation est plus grave qu'un simple cas de fraude de carte de crédit, il est recommandé de communiquer également avec vos services policiers locaux afin de faire un rapport. Conservez dans un endroit sûr des copies de tous vos documents liés au vol de votre identité, ainsi qu'une liste des communications que vous avez entreprises. Si la situation continue, vous pourriez avoir besoin de ces documents pour prouver le bien-fondé de votre cause.

La vitesse à laquelle vous remarquez et signalez le vol d'identité fait toute la différence. Pour obtenir plus de renseignements sur ce qu'il faut faire au cours des 30 premières minutes suivant le vol d'identité, visitez le [Centre de crédit de TransUnion](http://www.transunion.com).